Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261109-D2026091108-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/09/11/08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le neuf novembre, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présents : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LIEFFRIG Eric, MELIARENNE Hervé, PRADO Elodie, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick, LE BRIS Philippe.

Absent(e)s : HERY Charlène, MICHEL Ellen, VERGNAULT Marie, VIANET Edith, LIBÉ Joëlle

Procuration(s) : HERY Charlène à MELIARENNE Hervé, MICHEL Ellen à MALIGE Sabrina, VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane, VIANET Edith à MARTIN Annie

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, Monsieur Benoît BERNY a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 02/11/2026
Convocation affichée le : 02/11/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 22
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……
Certifié exécutoire le ……
A GOURIN, le……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

8- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE GOURIN VOLLEY BALL

Madame la maire présente la demande de subvention exceptionnelle visant à couvrir l'achat de matériel, qui aurait dû incomber à la commune, propriétaire de l'équipement.

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur la proposition d'attribution de cette subvention exceptionnelle, au titre de l'exercice 2026, établie par la Commission des Finances comme suit :

Intitulé	2026
1. ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Gourin Volley Ball	100,00 €

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20261109-D2026091108-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

ADOPTE la proposition, telle que présentée ci-dessus.

Fait à Gourin, le 09 novembre 2026

Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Benoît BERNY

La maire,
Bérangère FRITZ.